

Demandes d'autorisation de pêche (No-kill)

Toute demande d'autorisation pour la pratique de la pêche en no-kill sur nos étangs doit impérativement être adressée au minimum une semaine avant la date souhaitée.

Les demandes doivent être envoyées par mail à l'adresse : accueil@plemet.fr et comporter les informations suivantes :

Nom

Prénom

Adresse

Numéro de téléphone

Date(s) souhaitée(s)

Toute demande incomplète ou transmise hors délai ne pourra pas être garantie.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour le respect de ces modalités, nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation.